

LORSQUE VOUS SOUSCRIVEZ CAPITAL OBSÈQUES

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE COUVERTURE IMMÉDIATE⁽¹⁾ ET D'UNE GARANTIE À VIE⁽²⁾ ACQUISE DÈS LA SOUSCRIPTION⁽¹⁾.

Vous pouvez :

- **accroître le montant du capital** souscrit jusqu'à 20 000 € (par tranche de 2 500 €) ;
- **changer d'avis** concernant la désignation du bénéficiaire à tout moment⁽³⁾ ;
- **interrompre vos versements** en sollicitant par exemple le rachat⁽⁴⁾, c'est-à-dire demander à percevoir une partie du capital ;
- **fractionner le règlement** de vos cotisations.

Vous n'êtes soumis à :

- **aucunes formalités médicales ;**
- **aucun questionnaire** concernant vos activités professionnelles ou vos pratiques sportives ;
- **aucuns frais de dossier.**

Vous contribuez au financement de vos obsèques de manière pertinente grâce à un **cadre fiscal avantageux**. En effet, le capital transmis à vos proches relève de la fiscalité de l'assurance vie, il n'est donc pas soumis aux droits de succession⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ immédiate en cas d'accident, après un délai de 2 ans en cas de maladie (si le décès intervient dans cette période de 2 ans, les cotisations versées depuis l'adhésion sont remboursées au bénéficiaire. Si le décès intervient par suicide au cours de la 1^{ère} année d'adhésion, l'assurance est nulle d'effet).

⁽²⁾ sous réserve de ne pas racheter le contrat.

⁽³⁾ sous réserve d'absence d'un bénéficiaire acceptant.

⁽⁴⁾ l'objet de Capital Obsèques est de contribuer au financement des obsèques de l'assuré, il n'a donc pas vocation à être racheté. S'agissant d'un contrat d'assurance vie entière, la valeur de rachat prévue devient effective après une période de cotisation de 2 ans.

⁽⁵⁾ selon les limites et conditions définies par les articles 757-b et 9904 du Code général des impôts.

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, s'appuie sur un réseau de 500 points de vente pour distribuer une gamme de contrats couvrant l'ensemble des besoins en matière de protection des biens, protection des personnes et protection financière pour ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition. Rencontrez-le et faites-lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.



Ref. : V 060 DA 317 - Document non contractuel à caractère publicitaire. - Se reporter aux conditions générales du contrat. Photos : Matton Images, Thinkstock by Gettyimages. Création : Agence Pomiset.

POURQUOI UN CAPITAL OBSÈQUES ?

CAPITAL OBSÈQUES ARÉAS SYNONYME DE LIBERTÉ



POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT VOS PROCHES DANS L'ÉPREUVE !

Le coût moyen des obsèques, dont l'organisation incombe à la famille du défunt, est fonction du type d'obsèques choisi⁽¹⁾ et de la situation géographique. Auxquels s'ajoutent faire-part, présentation du défunt, cérémonie, convoi, frais de concession...

Le moment venu, votre famille aura à cœur de respecter vos choix, pour lesquels le montant des dépenses n'est pas toujours facile à évaluer. Aussi, pour offrir une sérénité financière à vos proches, Aréas propose **Capital Obsèques**, contrat permettant de financer tout ou partie des dépenses liées aux funérailles.

SOUSCRIRE CAPITAL OBSÈQUES ARÉAS, C'EST ANTICIPER !

En adhérant aujourd'hui, vous bénéficiez d'une garantie immédiate⁽²⁾ pour laquelle le montant de la cotisation viagère, déterminé selon votre âge à la souscription, est fixé pour toute la durée du contrat. C'est-à-dire que son montant n'augmentera ni avec le temps, ni selon votre état de santé.

EXEMPLES DE COTISATIONS⁽³⁾

Votre âge	Montant du capital que vous souhaitez garantir	Cotisations
43 ans	5 000 €	117 € par an
64 ans	7 500 €	34 € par mois
82 ans	2 500 €	108 € par trimestre

⁽¹⁾ 3500 € TTC pour une crémation et 4000 € TTC pour une inhumation.
Source : PFG (Pompes Funèbres Générales) - 2014.

⁽²⁾ Immédiate en cas d'accident, après un délai de 2 ans en cas de maladie (si le décès intervient dans cette période de 2 ans, les cotisations versées depuis l'adhésion sont remboursées au bénéficiaire).

⁽³⁾ Selon votre durée de vie, la somme des cotisations versées peut être supérieure au capital qui sera perçu par le ou les bénéficiaires. Tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

VOUS ÊTES LIBRE :

- quant au **choix du capital** à partir de 2 500 €
- d'**accroître le montant du capital**⁽¹⁾ à tout moment
- du choix du **bénéficiaire** : un de vos proches ou une entreprise spécialisée de pompes funèbres
- de **modifier le bénéficiaire** désigné à tout moment⁽²⁾
- de souscrire **jusqu'à 84 ans**
- de **mensualiser vos cotisations** et cela **sans frais**

NOS CONSEILS

- **Évaluer le coût** de vos obsèques en s'informant, par exemple, sur le montant à payer concernant les frais de concession...
- **Choisir un proche de confiance car le capital versé est libre d'utilisation** lorsque le bénéficiaire désigné est une personne physique et rester discret quant à ce choix⁽³⁾.
- **Prévoir un ou plusieurs bénéficiaires** de second rang dans l'éventualité où la personne (physique ou morale) viendrait à disparaître prématurément.



⁽¹⁾ 4 options au choix :
- option 1 = 2 500 €
- option 2 = 5 000 €
- option 3 = 7 500 €
- option 4 = 12 000 €

chacune offrant la possibilité d'augmenter le capital par tranche de 2 500 € dans la limite de 20 000 €.

⁽²⁾ sous réserve d'absence de bénéficiaire acceptant.

⁽³⁾ en cas d'acceptation du contrat par le bénéficiaire, son accord deviendrait nécessaire pour toute modification (changement de la clause bénéficiaire...).



Quelles formalités vos proches devront-ils accomplir lors de votre disparition ?

Pour percevoir le capital garanti, vos proches
devront adresser :

- les conditions particulières du contrat
- l'acte de décès
- un certificat médical précisant la cause du décès, maladie ou accident
- les pièces pouvant être exigées en vertu des dispositions législatives ou réglementaires

A réception de l'intégralité des pièces justificatives, le capital sera versé au bénéficiaire que vous aurez désigné dans un délai de 30 jours maximum.

Pour vous aider à comparer les prix, un modèle de
devis d'obsèques standardisé doit être remis à la
famille.